



CERTIFICAT DE CONFORMITE

DE MATERIEL DE BALISAGE AERONAUTIQUE

ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement durable et
de l'Aménagement
du territoire

CERTIFICAT STAC N° 2008A014



**AUTORITÉ DE
SURVEILLANCE**

Délivré à :

Date : 20/11/2008

Siemens ADB
39/47 Bd Ornano
93527 Saint- Denis Cedex 2

direction générale
de l'Aviation civile

**service Technique
de l'Aviation civile**

département
Sûreté, Equipements

division
Equipements

Le matériel suivant :

Marque ou constructeur	Désignation	Matériel	Caractéristiques
ADB	SPL 1-300	PAPI	3 lampes halogène de 105W ref 2990.40.900

Le matériel décrit ci-dessus est conforme aux spécifications pour un indicateur visuel de pente d'approche (PAPI).

Ce certificat a une validité de cinq ans, il expire donc au 19/11/2013.

Pour le chef du service technique de l'aviation
et par délégation
Le Chef de la Division Equipements


P. LEFAROUX

Références :

- ADB : Demande de certification du 30/04/2008
- STAC : Rapport d'essais et d'analyse RESAN/STAC/SE/ADB/08-5216

Tests STAC :

- Photométrie : 612P ; 626PP et 682PP
- Colorimétrie : 613 ; 614 ; 616 ; 617 ; 618 ; 619 ; 620 ; 621 ; 622 ; 623 ; 624 ; 625 ; 626 ; 627 et 628PC

Toute modification optique, électrique ou mécanique ultérieure à cette date devra être communiquée au STAC et le feu ainsi modifié devra faire l'objet d'une extension d'agrément.

BP 53735, 9 Avenue du Dr Maurice
Grynfogel
31037 Toulouse Cedex 1
téléphone : 01 49 56 83 00
télécopie : 01 49 56 83 02
laboratoire-photometrie@aviation-
civile.gouv.fr